

Description des stages professionnels pour la spécialité « Psychologie du Travail, des Organisations et du Personnel »

En Master 1, un premier stage professionnel d'au moins 140 heures (équivalent à 1 mois à temps plein) est obligatoire pour valider la première année. Ce stage donnera lieu à un suivi pédagogique par un enseignant chercheur intervenant dans la spécialité. Les étudiants sont incités à le réaliser de préférence au second semestre et pour une durée qui reste compatible avec les exigences pédagogiques du Master. Il sera évalué sous la forme d'un rapport qui précisera le contexte du stage, les missions confiées à l'étudiant, l'expérience et les compétences acquises durant le stage.

En Master 2, un stage d'au moins 500 heures doit être réalisé par l'étudiant obligatoirement au cours du second semestre qui, à l'exception d'une UE consacrée à la « Pratique professionnelle », est libre d'enseignement.

Une charte pédagogique distribuée en début d'année universitaire fixe le cadre et les exigences du stage professionnel de M2 qui fait l'objet d'une double supervision durant toute l'année de M2 : individuelle (à la demande de l'étudiant) et sous la forme de petits groupes de travail (une dizaine d'étudiants) supervisés par des membres de l'équipe pédagogique.

Au premier semestre du M2, l'UE intitulée « Projet de stage » permettra à chaque étudiant : a) d'engager une réflexion personnelle sur leur propre parcours ; b) d'élaborer un portefeuille de compétences et de faire le point sur leurs expériences en identifiant leurs acquis (expérientiels et formels), leurs capacités et compétences ; c) de mieux définir et conduire leur projet en ayant comme visée l'exploration des secteurs et des activités professionnels où ces expériences peuvent être réinvesties. L'objectif est de d'amener l'étudiant à établir lui-même les objectifs de formation qu'il assignera à son stage en terme d'acquisition et de développement de compétences professionnelles, en accord avec les objectifs généraux de la spécialité du Master.

Au Second semestre, avant que le stage ne débute, un contrat pédagogique sera signé par l'étudiant, le maître de stage et le responsable de la spécialité.

Le stage de M2 sera évalué de deux façons différentes :

- Par la réalisation d'un rapport de stage qui précisera le contexte du stage, les missions confiées à l'étudiant, les objectifs atteints et, suivant le principe du portfolio, présentera les différents éléments justifiant les compétences acquises par l'étudiants durant le stage. Le maître de stage sera impliqué dans l'évaluation de l'étudiant stagiaire. Cette évaluation sera portée à la connaissance du jury d'examen.
- Par la réalisation d'un mémoire professionnel de fin d'études qui est l'énoncé et la discussion critique d'une problématique, c'est-à-dire d'une question ou d'un ensemble de questions à résoudre qui prête à débats dans la pratique professionnelle ou dans la recherche en psychologie du travail, des organisations et du personnel. Le mémoire sera évalué par un jury mixte, composé d'enseignants chercheurs et de professionnels impliqués dans la formation.